

LA FEMINISATION DES FORCES ARMÉES



PAR ARMÉES ET SERVICES



PAR GRADES

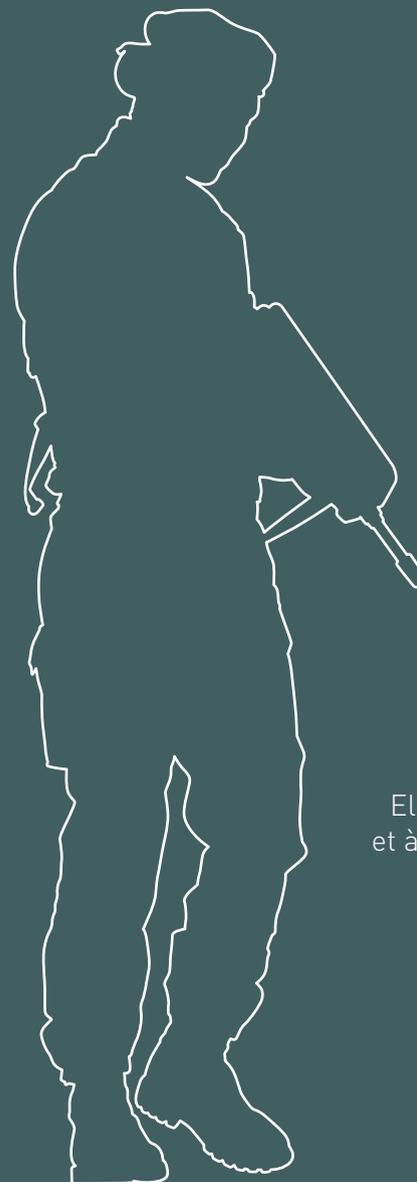


Militaires et civiles confondues,
le ministère de la défense compte
54 168 femmes

Source : Bilan social 2015 du ministère de la Défense

©DlCoD - Bureau des éditions 2016

Les femmes dans l'armée française



Les femmes représentent 15,5%
des effectifs militaires français.

Elles servent dans toutes les spécialités
et à tous les niveaux de grade de l'armée.

L'OUVERTURE DE L'ARMÉE FRANÇAISE AUX FEMMES EST UNE RÉALITÉ

L'armée française est aujourd'hui l'une des plus féminisées du monde. Son ouverture aux femmes a commencé il y a plus d'un siècle, au sein du service de santé des armées. L'engagement des femmes sous les drapeaux en temps de guerre est autorisé depuis 1938. Depuis 1972, femmes et hommes s'engagent sous le même statut.

- **Les femmes ont accédé à tous les niveaux de grades, y compris aux plus hauts postes de commandement.** En 1976, Valérie André a été la première femme nommée au grade d'officier général. Aujourd'hui, l'armée française compte 30 femmes au rang d'officiers généraux.
- **Toutes les fonctions de l'armée française sont ouvertes aux femmes.** En 1998, les quotas de recrutement qui limitaient l'accès des femmes à certains corps ont été abrogés. Les femmes occupent aujourd'hui des fonctions de pilote, de médecin, de mécaniciennes, de juristes. En 2015, la Marine a pris la décision, à titre expérimental, d'intégrer deux équipes, l'une de deux et l'autre de trois femmes officiers, à un équipage de sous-marin nucléaire lanceur d'engins dès 2017. Cette évolution permettra d'ouvrir sans restriction l'ensemble des métiers de la défense aux femmes.
- **Les femmes participent aux opérations extérieures au même titre que les hommes.** En 2015, le taux de féminisation en opérations s'élevait à 6,7%. Par comparaison, pour les opérations de maintien de la paix de l'ONU, la féminisation est proche de 4%.



LA FÉMINISATION DES ARMÉES EST UNE EXIGENCE À POURSUIVRE.

L'égalité est l'une des valeurs fondatrices de l'Armée. La défense française se veut exemplaire, notamment sur le plan de l'égalité professionnelle.

Une politique est mise en œuvre pour favoriser l'accès des femmes aux postes de commandement et de responsabilité dans les forces armées, conformément aux engagements de notre deuxième plan national d'action pour la mise en œuvre des résolutions Femmes, Paix et Sécurité du Conseil de sécurité.

L'action des armées porte également sur un travail de sensibilisation au respect des droits des femmes dans le cadre des programmes de formation, et sur la maîtrise de la transmission des traditions militaires, pour faire en sorte que celles à caractère sexiste ne soient pas perpétuées. En 2015, un bataillon de l'école militaire de Saint-Cyr a été confié à une femme pour la première fois, illustrant l'attachement des armées à la mixité, dès les écoles de formation.

Le ministère a mis en place en 2014 une cellule spécialisée pour lutter contre les faits de harcèlement, discriminations et violences sexuels. Toute personne, civile ou militaire, homme ou femme, victime ou témoin peut saisir la cellule Thémis. Thémis accompagne les victimes et conseille le commandement, notamment en matière de sanctions disciplinaires, sans préjudice d'éventuelles sanctions administratives et/ou pénales.



LA FRANCE PARTICIPE ACTIVEMENT À LA MISE EN ŒUVRE DES RÉSOLUTIONS FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ

La France participe activement à la mise en œuvre des résolutions Femmes, Paix et Sécurité.

La France a soutenu de manière active et constante l'adoption des sept résolutions « Femmes, Paix et Sécurité ». Elle reste très mobilisée sur le sujet. En 2010, la France a adopté un premier plan national d'action, renouvelé et enrichi pour la période 2015-2018. Ces plans d'action impliquent l'ensemble des ministères et administrations concernés par la problématique des femmes dans les conflits armés. Leur mise en œuvre est régulièrement évaluée par des organismes indépendants.

Le ministère de la Défense s'implique au titre des cinq piliers du plan national d'action : la participation des femmes à la gestion des situations de conflit et de post-conflit, la protection des femmes contre les violences et la protection des droits des femmes dans les périodes de conflit et post-conflit, la lutte contre l'impunité, la prévention par la sensibilisation aux enjeux liés à la lutte contre les violences de genre, aux droits des femmes et à l'égalité femmes - hommes et la promotion de l'agenda « Femmes, Paix et Sécurité » à l'échelon régional et international.